TECHNICIEN TERRITORIAL

CONCOURS EXTERNE

SESSION 2014

Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPECIALITE : BATIMENTS, GENIE CIVIL

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.

- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, …) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.

- Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée

Ce sujet comprend 25 pages

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué

- Vous préciserez le numéro de la question et le cas échéant de la sous-question auxquelles vous répondrez.

- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas…

Vous êtes technicien territorial au sein d'un Département.

Vous travaillez au sein du service des bâtiments. Un des centres d'exploitation du réseau routier départemental est localisé dans des constructions anciennes et dégradées depuis de nombreuses années.

Question 1 : (4 points)

La Direction des Routes souhaite installer son centre d'exploitation dans un bâtiment neuf. Votre service est donc sollicité pour mener à bien ce projet. Votre chef de service vous demande d'élaborer une programmation sur cette opération afin de la faire valider par la Direction des Routes.

Vous établirez un descriptif succinct de la programmation en vous basant sur les effectifs, les matériels et les missions du centre d'exploitation.

Question 2 : (8 points)

A l'issue de l'élaboration de la programmation, les études de faisabilité ont montré l'absence de foncier sur la zone permettant de réaliser un bâtiment neuf. Il a donc été décidé de réhabiliter l'ancien centre d'exploitation plutôt que de construire un bâtiment.
Votre chef de service décide de confier la suite de l'opération à un architecte extérieur au Département.

1) Listez les missions de base d'un maître d'oeuvre privé en précisant ce que recouvre chaque mission de manière générale.
2) Précisez les différents types de consultation d'un architecte pour cette opération de réhabilitation.
3) Dans le cas de votre projet de réhabilitation, détaillez les prestations de la mission des maîtres d'oeuvre que vous allez consulter.

Question 3 : (4 points)

L'architecte vous précise que le dossier de consultation des entreprises est prêt à partir mais qu'il ne peut pas lancer la consultation sans coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.
Votre chef de service vous demande de consulter un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.

1) Au regard de la réglementation, détaillez le niveau de la coordination Sécurité et Protection de la Santé et détaillez dans le cas de cette opération de réhabilitation les documents que devront produire le coordonnateur et l'entreprise à chaque phase de l'opération.
2) Précisez l'intérêt d'associer le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé au cours de l'avant-projet et du projet au lieu d'attendre la finalisation du dossier de consultation des entreprises pour le faire intervenir.

Question 4 : (4 points)

Le maître d'oeuvre vous propose un dossier de consultation des entreprises avec un seul lot pour faciliter la gestion du chantier. Votre chef de service s'oppose à cette proposition et demande un allotissement. Il souhaite en outre insérer des clauses sociales dans le dossier de consultation des entreprises.

1) Vous rédigerez une réponse argumentée au maître d'oeuvre expliquant pourquoi un allotissement est indispensable. Il vous est demandé de lister les lots envisagés avec un descriptif succinct de chaque lot.
2) Votre Département ayant une politique d'insertion sociale, vous préciserez au maître d'oeuvre les clauses que vous souhaitez voir apparaître dans le dossier de consultation des entreprises.

Liste des documents joints :

Document 1 : Plans de masse et plans de détail du centre d'exploitation – 5 pages

Document 2 : Note de la Direction des Routes sur les effectifs, moyens et missions du centre d'exploitation – 2 pages

Document 3 : Fiche pratique sécurité : l'aménagement des bureaux – *INRS* – septembre 2013 – 4 pages

Document 4 : Extrait du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'oeuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé – version consolidée au 1er juin 1994 – 4 pages

Document 5 : Quelles procédures adaptées pour la passation des marchés de maîtrise d'oeuvre par les pouvoirs adjudicateurs, maîtres d'ouvrage, au-dessous des seuils européens ? – *MIQCP* – actualisé en décembre 2012 – 3 pages

Document 6 : Cherbourg-Octeville met en oeuvre des clauses d'insertion sociale dans ses marchés publics – Frédéric Boudeau – *La revue des marchés publics* – décembre 2008-janvier 2009 – 1 page

Document 7 : Rénovation de deux collèges : le marché global au piquet – *Le Moniteur* – 4 novembre 2011 – 1 page

Document 8 : Opération de construction : les prestations de sécurité-santé – Frédéric Boudeau – *La revue des marchés publics* – mai 2008 – 2 pages

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet